

1 Vacances

L'apprenti/e dispose de 7 semaines de vacances par année (01.08 au 31.07). L'apprenti/e se conforme au règlement gestion du temps.

- Fin d'année : 6 jours de vacances sont à prendre
 - du 22.12.2025 au 24.12.2025 et du 29.12.2025 au 31.12.2025 (reprise le lundi 05.01.2026)
- Été : 20 jours de vacances sont à prendre
 - du 13.07.2026 au 07.08.2026 (reprise le lundi 10.08.2026)

2 Ponts

Les jours suivants ne sont pas travaillés par les apprentis (ponts offerts) :

- 15 mai 2026

3 Jours fériés officiels

Les jours suivants sont fériés et ne sont pas travaillés par les apprentis :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - 1 ^{er} août 2025 | - 03 avril 2026 (Vendredi Saint) |
| - 25 décembre 2025 | - 06 avril 2026 (Lundi de Pâques) |
| - 26 décembre 2025 | - 14 mai 2026 (Ascension) |
| - 1 ^{er} janvier 2026 | - 25 mai 2026 (Lundi de Pentecôte) |
| - 02 janvier 2026 | |

Le 1^{er} mai, les apprentis se conforment à la règle en vigueur dans l'entreprise dans laquelle ils se trouvent en stage à cette date.

4 Dates de versement des salaires

Lundi	25	août	2025	Mercredi	25	février	2026
Jeudi	25	septembre	2025	Mercredi	25	mars	2026
Vendredi	24	octobre	2025	Vendredi	24	avril	2026
Mardi	25	novembre	2025	Vendredi	22	mai	2026
Vendredi	19	décembre	2025 (y.c. 13 ^e sal.)	Jeudi	25	juin	2026
Vendredi	23	janvier	2026	Vendredi	17	juillet	2026

Avez-vous des questions ?

Veuillez s.v.p. vous adresser à Affolter Group SA,
Muriel Quadranti, téléphone interne 383, externe 032 491 70 83,
e-mail : muriel.quadranti@affoltergroup.ch

Malleray, le 22.05.2025

Filière de formation POLYMECANICIEN
c/o Affolter Group SA
Grand-Rue 76
2735 Malleray